

A. LE PROGRAMME TERRITORIAL D'INNOVATION

A.1. Le programme territorial d'innovation intercantonal

Deux échelles de collaboration intercantonale

La stratégie intercantonale du canton de Neuchâtel se décline sur deux échelles d'intervention : celle de la Suisse occidentale et celle de l'Arc jurassien.

La Suisse occidentale

Elaborée au sein de la Conférence des directeurs de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), la stratégie relative à la Suisse occidentale est décrite dans le document soumis par le canton de Vaud, qui assure le pilotage de cette collaboration. Le seco est donc invité à consulter le document vaudois, auquel le canton de Neuchâtel confirme son adhésion.

L'Arc jurassien

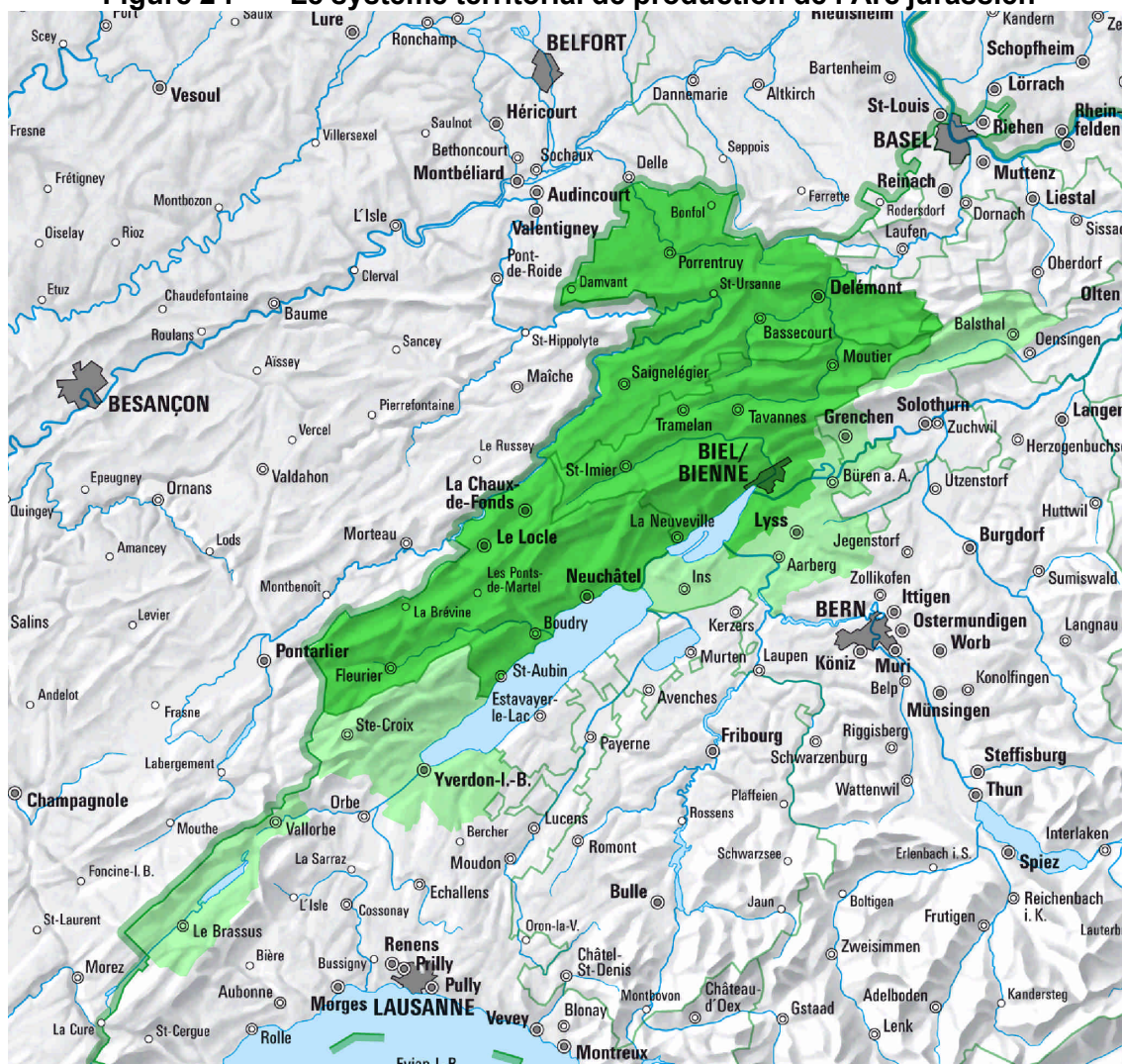
En complément à la stratégie de la Suisse occidentale, les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel tiennent à profiter de l'opportunité que constitue la LPR pour concrétiser leur propre stratégie. Celle-ci est présentée dans les sections suivantes.

A.1.1. Démarche et cantons de mise en œuvre

L'Arc jurassien, une communauté de destin

Les cantons de l'Arc jurassien partagent une histoire économique commune. Ils réunissent en effet les acteurs institutionnels (centres de formation et de recherche) et économiques (entreprises, main-d'œuvre) qui ont constitué et renouvelé au fil des siècles un système territorial de production (figure 2)⁵ spécialisé dans les branches de la haute précision : microtechniques, horlogerie, machines et machines-outils, technico et biomédical. Fortement soumises à la concurrence mondiale, ces systèmes de production font face aux mêmes défis. La LPR constitue à ce titre une opportunité que les trois cantons entendent saisir conjointement.

⁵ Le découpage retenu est celui du système de production régional identifié par Crevoisier et al. (2001) Intégration monétaire et région : des gagnants et des perdants, L'Harmattan, Paris. Il est basé sur le calcul de quotients de localisation de l'emploi.

Figure 2 : Le système territorial de production de l'Arc jurassien

Source : © Swisstopo – Service d'information du territoire neuchâtelois, Etat de Neuchâtel, édité par M. Riedo, 2007.

Une déclaration d'intention

Afin d'adapter l'échelle de leurs interventions à celle des logiques et besoins économiques et afin de réaffirmer leur engagement dans le développement de la compétitivité de leur espace économique commun, les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel ont signé le 31 mai 2007 une déclaration d'intention relative à l'Arc jurassien. Profitant de l'opportunité de la mise en œuvre de la LPR, ce document inscrit dans une démarche à long terme la volonté d'une stratégie de développement concerté pour une région homogène au plan économique. La coordination de cette collaboration intercantonale sera discutée entre les autorités cantonales au cours du second semestre 2007. Enfin, cette formalisation correspond également aux réflexions menées actuellement au sein de l'Office fédéral du développement territorial dans le cadre de son « Projet de territoire Suisse » et pourra dans le futur s'étendre aux autres cantons dont une partie du territoire relève de l'Arc jurassien suisse, notamment les partenaires

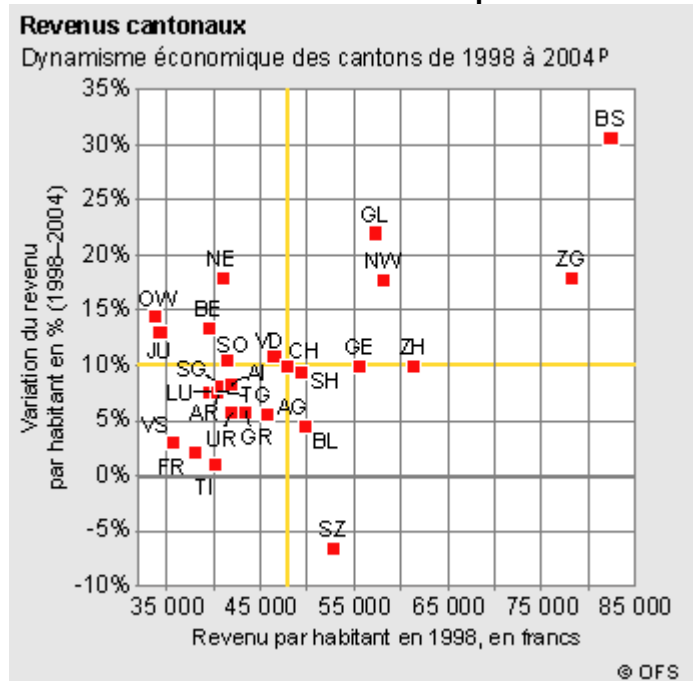
vaudois et soleurois.

A.1.2. Bilan économique de l'Arc jurassien

Un rattrapage qui se confirme

L'appartenance des cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel, de Vaud et de Soleure à un même système de production s'illustre par des performances économiques comparables, les situant dans le même cadran de la figure 3. Alors que le revenu par tête dans les cantons de l'Arc jurassien est nettement inférieur à la moyenne nationale, ce revenu croît de manière significative, témoignant d'une dynamique de rattrapage et d'un potentiel de développement⁶.

Figure 3 : Evolution des revenus cantonaux par habitant entre 1998 et 2004



Du réseau de PME aux grands groupes industriels

Marquée par une forte tradition industrielle, l'économie de l'Arc jurassien a subi de profondes mutations lors des vingt dernières années. Initialement constitué d'un réseau de PME indépendantes, entretenant des relations horizontales de concurrence et de collaboration, le système de production a vu s'imposer dans les années 90 de grands groupes industriels,

⁶ Ce constat est d'ailleurs confirmé dans une étude récente de l'UBS portant notamment sur les perspectives à long terme des cantons suisses et répertoriant Neuchâtel comme un canton de croissance. Pour plus de détails : UBS (2005) UBS Outlook : Analyses conjoncturelles Suisse 2ème trimestre 2007, UBS SA, Wealth Management Research, Zurich.

orchestrant parfois l'ensemble de filières de production. Bien que l'horlogerie soit le secteur dans lequel cette évolution est la plus médiatisée, celle-ci concerne bon nombre de secteurs économiques⁷. Dès lors se développe dans la région un tissu industriel composé d'acteurs générateurs de dynamiques distinctes, mais compatibles.

Fragilité des PME

D'une part, le territoire est constitué d'un système de PME indépendantes se caractérisant par leur dynamisme, leur esprit d'innovation, leur flexibilité et les relations de confiance et de réciprocité qu'elles entretiennent. D'autre part, elles souffrent d'une fragilité financière, de déficiences dans le marketing, la gestion, la planification de même que d'une faible influence sur le marché, dues à la prépondérance de la sous-traitance.

Puissance des grands groupes

Quant aux groupes, ils hiérarchisent, planifient, et bien qu'ils manquent souvent de souplesse, ils disposent d'une palette d'avantages leur permettant de financer rapidement des projets significatifs, de gérer les périodes financières difficiles, de développer des fonctions de marketing et des réseaux de distribution d'envergure, de même que d'exercer une influence importante sur le fonctionnement du marché.

Une tertiarisation en panne

Dans une région comme l'Arc jurassien, l'action des groupes et leur capacité à gérer les distances accentue la tendance à la concentration des activités du tertiaire supérieur dans les plus grands centres urbains. Les groupes associant à la région une image essentiellement industrielle, ils y localisent surtout leurs filiales productives et concentrent les activités plus stratégiques (vente, finance, marketing, etc.) dans les plaques tournantes du négoce international que sont notamment Genève et Zurich. Il en résulte que les entreprises de la région, filiales ou firmes indépendantes, sont actives dans une seule étape d'une chaîne de valeur ajoutée nationalisée, voire internationalisée : la production. A l'échelle de l'Arc jurassien, cette absence des fonctions tertiaires est génératrice de fuites de capitaux et constitue son point faible le plus marquant. Le fait que les activités tertiaires soient les mieux rémunérées explique d'ailleurs la faiblesse des indicateurs de performances économiques globales comme le revenu cantonal par tête⁸.

⁷ Une littérature abondante existe sur les fusions et acquisitions d'entreprise, de même que sur les investissements directs à l'étranger (IDE). Voir par exemple pour le cas européen de l'industrie chimique : Chapman, K. and Edmond, H. (2000) « Mergers/Acquisitions and Restructuring in the EU Chemical Industry: Patterns and Implications », *Regional Studies*, Vol. 34.8, pp. 753-767.

⁸ Selon les derniers chiffres de l'OFS, en 2004, les revenus cantonaux par tête du Jura (38'762 francs par habitant), de Berne (44'845), de Soleure (45'873), de Neuchâtel (48'401) et de Vaud (51'474), étaient tous inférieurs à celui de la Suisse prise dans son ensemble (52'627).

*Complémentarité
entre industrie et
services*

Le manque d'activités tertiaires génère aussi une fuite des compétences locales. Le manque de savoir-faire dans les fonctions tertiaires compromet les relations marchandes et non-marchandes qu'entretiennent les branches de l'industrie et des services dans les systèmes de production les plus compétitifs. Pourtant, ces fonctions contribuent largement à la création d'avantages compétitifs, reléguant souvent les aspects techniques au second plan. Le développement d'entreprises passe par leur capacité à financer, développer, produire à l'échelle industrielle, commercialiser, imposer des projets et des produits sur des marchés globalisés. A toutes ces étapes de développement, les activités tertiaires sont décisives.

*Le cas particulier de
la fonction financière*

La « financiarisation » de l'économie a instauré une hiérarchie entre logiques financières et industrielles, rendant désuètes les stratégies technico-industrielles traditionnelles propres aux PME. La frilosité des banques sur les crédits aux petites entreprises⁹, le faible développement des méthodes de financement alternatives et la concentration des centres de décisions des institutions financières dans les grands centres urbains nationaux se conjuguent et compromettent les perspectives de développement de l'Arc jurassien.

Une identité floue

Il résulte de ce profil de l'Arc jurassien une identité floue. Si le savoir-faire et la longue tradition innovatrice de la région sont largement reconnus, ils restent mal valorisés financièrement et médiatiquement. Le même constat s'applique à la région dans son ensemble et compromet son insertion entre les pôles bâlois et zurichois, d'une part, et l'Arc lémanique de l'autre. Bien que de nombreuses collaborations existent déjà au sein de l'Arc jurassien, (HE-Arc, HEP-Bejune, CTJ, etc.), leur renforcement dans les domaines économiques pourrait contribuer à affirmer l'identité de la région.

*La main-d'œuvre
locale, principale
ressource*

Basée essentiellement sur un savoir-faire et sur l'existence d'une « atmosphère » industrielle, l'économie de l'Arc jurassien appuie sa compétitivité sur des ressources immatérielles, dont la principale est la main-d'œuvre locale. Compétences et savoir-faire s'accumulent et se régénèrent sur le territoire grâce à la main-d'œuvre. Or, la spécialisation de l'Arc jurassien dans l'industrie rend aussi la main-d'œuvre qualifiée rare et crée un décalage entre une demande très spécifique et une offre régionale qui n'y répond pas.

⁹ Pour une étude du cas suisse, voir notamment Pedergrana M. et Schacht C. (2004), « Le financement des PME par le crédit dans un paysage à forte concentration bancaire », La vie économique, 16-22.

La frontière et les arbitrages

Dans ce contexte, la région transfrontalière et le bassin de recrutement qu'elle représente constituent une opportunité pour l'industrie, comme en témoignent les flux de main-d'œuvre transfrontaliers. Le marché de l'emploi actuel fait de la frontière et des arbitrages qu'elle implique un avantage compétitif pour l'industrie et structure la région sous de nombreux aspects. Ceci dit, le fonctionnement de ce système transfrontalier s'accompagne également de fuites et d'externalités négatives que des mesures d'accompagnement doivent réduire de manière à ce que les effets globaux restent bénéfiques pour l'ensemble des collectivités impliquées.

Territoire de la recherche et de la formation

Le système de production de l'Arc jurassien est aussi caractérisé par la présence de nombreux centres de recherche et de formation actifs dans les domaines techniques. Des institutions telles que le Centre Suisse d'électronique et de Microtechnique, l'Institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel, la Haute Ecole Arc répondent aux besoins du tissu industriel régional tout en défendant une position avantageuse aux échelles nationale et internationale.

Une spécialisation aux effets ambivalents

La spécialisation de l'Arc jurassien dans les activités secondaires engendre des forces et des faiblesses. Elle est à la fois source de compétitivité et source de fuites (tableau 3).

Tableau 3 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans l'Arc jurassien

Forces	Faiblesses
Savoir-faire et haute précision Centres de recherche bien positionnés dans les réseaux nationaux et internationaux Image de qualité industrielle, de tradition Accès à la main-d'œuvre frontalière	Manque de projets concrétisant la région de l'Arc jurassien Manque d'activités tertiaires destinées aux entreprises Image « laborieuse »
Opportunités	Menaces
Transfert de connaissances issues des centres de recherche Offre de services adaptés aux petites entreprises (finance, marketing)	Fuites liées à la faible densité des services aux entreprises Situation frontalière Pénurie de main-d'œuvre qualifiée Absence d'un grand centre urbain reconnu

Source : Département de l'économie, Canton de Neuchâtel.

A.1.3. Une stratégie pour l'Arc jurassien

Des actions conjointes

Ce bilan économique de l'Arc jurassien, comme celui récemment proposé par BAK Basel Economics AG, indique la nécessité d'entreprendre conjointement des actions concertées afin de consolider les forces, surmonter les menaces et exploiter les opportunités susceptibles d'accroître le dynamisme de la

région. Il s'agit de positionner l'Arc jurassien comme un territoire économique dynamique de la Suisse occidentale et de l'Europe.

Une volonté politique affirmée

C'est le sens de la déclaration d'intention signée par les chefs des départements de l'économie des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel le 31 mai 2007 et qui vise à :

- affirmer l'Arc jurassien comme région des microtechniques en favorisant une collaboration plus étroite en matière de recherche et développement, formation, transfert de technologie, partenariat frontalier, appui technologique et promotion des microtechniques ;
- coordonner les systèmes de communication avec le but de créer un réseau efficace en lien avec les partenaires extérieurs ;
- promouvoir l'image d'une région exportatrice de produits à haute valeur ajoutée bénéficiant d'un savoir-faire exceptionnel en matière de technologie de haute précision et ouverte aux collaborations internationales ;
- renforcer la cohésion interne et multiplier les collaborations dans tous les domaines qui le permettent ;
- intégrer les travaux et projets qui découlent de ces objectifs aux programmes de mise en œuvre de la LPR ;
- ouvrir cette déclaration d'intention à tout canton dont le territoire ou une partie relève de l'Arc jurassien suisse.

Le programme territorial d'innovation intercantonal prévu pour la période 2008-2011 permettra des avancées considérables sur bon nombre de ces objectifs. La mise en place d'une structure de coordination assurant le suivi de cette stratégie sera discutée entre les cantons partenaires d'ici la fin 2007, de même qu'une répartition définitive des coûts. En ce sens, la stratégie présentée ci-dessous est encore appelée à évoluer.

Une économie à soutenir

Plus spécifiquement, ce sont les capacités innovatrices et exportatrices des entreprises de l'Arc jurassien qui seront soutenues dans le cadre de la stratégie intercantonale. Une offre de prestation adaptée aux besoins des milieux économiques et consolidée au niveau de l'accessibilité sera favorisée, avec un guichet unique pour le transfert de connaissance. De même, les efforts dans le développement des qualifications de la main-d'œuvre seront encouragés.

Une agglomération urbaine pour l'Arc jurassien

A plus long terme, c'est l'organisation du territoire dans son ensemble qui pourrait être repensée. Le rayonnement de l'Arc jurassien exige que son réseau de villes de petite et moyenne se structure et s'affirme par une agglomération urbaine neuchâteloise forte. L'Arc jurassien sera ainsi à même de faire le pont entre les deux pôles économiques de la Suisse : Zürich -

Bâle et l'Arc lémanique. La proximité du canton du Jura avec Bâle et du canton de Neuchâtel avec l'Arc lémanique constitue donc un atout à valoriser à plus large échelle. Desservant une aire de marché étendue, l'agglomération urbaine neuchâteloise et l'Arc jurassien disposeraient de la masse critique suffisante pour que se développe l'économie tertiaire dont la faiblesse nuit actuellement à la compétitivité des entreprises.

Des régions de développement intercantionales à institutionnaliser

Au sein des régions, la collaboration intercantonale, déjà bien présente, s'intensifiera et s'institutionnalisera. C'est le cas avec la Région Centre-Jura qui chevauche les cantons de Berne et de Neuchâtel et dont le développement cohérent exige que soient dépassées les frontières institutionnelles. Des réflexions à ce sujet sont en cours dans le cadre du RUN.

Des partenariats villes-régions

Ce partenariat ville-région correspond tout à fait à l'esprit de la LPR selon laquelle les centres urbains agissent comme moteurs de l'économie et génèrent et diffusent vers les régions des dynamiques de développement. Ces dernières se responsabilisent et mettent en place les conditions propres à bénéficier des impulsions. Cette conception du développement est cohérente avec la politique fédérale des agglomérations.

Vers un Arc jurassien qui rayonne

Enfin, pour se démarquer, l'Arc jurassien doit miser sur ses ressources industrielles et touristiques et se constituer une image concertée et attrayante. Le Development Economic Western Switzerland (DEWS) et Watch Valley constituent déjà des instruments promotionnels importants, mais de manière générale, les fragmentations institutionnelles engendrent encore une dispersion des efforts et des positionnements trop flous pour assurer un rayonnement suffisant.

A.1.4. Les domaines d'actions prioritaires à l'échelle intercantonale

Quatre domaines d'action intercantonaux

Cette stratégie indique quatre domaines d'action dans lesquels s'inscrira l'action neuchâteloise au titre de la LPR :

- Transfert de connaissances entre les institutions de recherche et les entreprises ;
- Développement des services aux entreprises ;
- Renouvellement des compétences et accroissement de leur visibilité ;
- Renforcement de la coopération dans la promotion du tourisme.

Ils sont développés dans les fiches qui suivent.

Domaine d'action	Transfert de connaissances entre les institutions de recherche et les entreprises
Objectif spécifique	
Accroître la capacité innovatrice des entreprises de l'Arc jurassien	
Focalisation	
<p>Ce domaine d'action vise à proposer un guichet unique sur les questions liées aux microtechniques et aux branches de la précision. Il s'agit de dispenser aux entreprises et aux institutions de recherche une meilleure information sur les possibilités de collaboration dans une perspective de transfert de connaissances et de technologies. Ce guichet unique s'adressera aux entreprises et institutions de recherche existantes qui gagneraient à mieux utiliser les ressources disponibles pour accroître leur capacité innovatrice, de même qu'aux initiatives qui pourraient stimuler la capacité entrepreneuriale et conduire à la création de nouvelles entreprises. Essentiellement orienté sur les aspects techniques, ce domaine d'action renforcera les bases de l'avantage compétitif de la région.</p> <p>L'année 2008 sera consacrée à la conduite d'études sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les besoins des entreprises, leurs connaissances et leurs perceptions des centres de recherche locaux ; ▪ les possibilités offertes par les institutions de recherche dans le domaine de la recherche appliquée ; ▪ la définition d'un concept de guichet unique permettant d'améliorer la circulation de l'information entre les entreprises et les institutions de recherche et facilitant les mises en relation. <p>Les années 2009 à 2011 permettront de mettre en œuvre les actions retenues dans les études et de constituer le guichet unique.</p>	
Caractère novateur du domaine d'action	
L'offre de services techniques aux entreprises dispensés par les institutions de formation et de recherche est aujourd'hui dispersée et mal connue. Il s'agit de la rendre plus visible et plus facilement accessible via un guichet unique.	
Localisation de l'action et de ses effets, rôle des centres dans ce domaine d'action	
Les centres jouent dans ce domaine d'action un rôle déterminant puisque c'est dans ceux-ci que sont situés l'essentiel des instituts de recherche. Cela dit, il s'agit justement de promouvoir des actions bénéficiant à des entreprises ayant un accès peu développé aux informations, ne jouissant pas d'une proximité géographique ou culturelle privilégiée avec les centres de recherches. Les centres de recherche ont eux-mêmes une grande incitation à promouvoir ce type de collaborations, puisque leurs performances sont de plus en plus régulièrement évaluées en fonction du nombre des projets développés avec les milieux privés.	
Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ entrée en fonction du guichet unique en 2009 ; ▪ augmentation du nombre de mandats adressés aux centres de recherche par les entreprises locales ; ▪ accroissement de la satisfaction des entreprises ; ▪ accroissement de la satisfaction des institutions de recherches. 	
Partenaires principaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction : services cantonaux de l'économie. ▪ Participation : CCSO, HE-Arc, Creapole, Université de Neuchâtel, Institut de microtechniques, NEODE, centres professionnels, EPFL, etc. 	
Coûts prévus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'études : CHF 130'000.- ▪ Frais de fonctionnement : CHF 600'000.- ▪ Investissements (public/privé) : aucun. 	
Conformité avec les principes de développement durable	
Ce domaine d'action améliorera l'adéquation entre l'offre « sociétale » en recherche et la demande des acteurs économiques privés afin de valoriser au mieux des institutions existantes et d'éviter de multiplier les structures et infrastructures coûteux.	
Compatibilités	
Le domaine d'action correspond au profil économique de l'Arc jurassien : des centres de recherche performants et novateurs situés dans une région à forte tradition industrielle et essentiellement composée de PME. Il constitue un complément à la nouvelle politique en matière de sciences et d'éducation, qui privilégie les centres de recherche les plus actifs. Il est finalement le prolongement logique de la volonté politique régionale, qui a fait du développement des microtechniques une priorité stratégique.	

Domaine d'action	Développement des services aux entreprises
Objectif spécifique	
Accroître la capacité exportatrice des entreprises l'Arc jurassien	
Focalisation	
<p>Ce domaine d'action vise à enrichir le système de production d'activités traditionnellement peu représentées dans le territoire de l'Arc jurassien, les services aux entreprises, notamment dans les domaines financier et commercial. Actuellement, la relative faiblesse du management local est attribuable au fait que ce dernier est assumé par des entrepreneurs à compétences techniques plutôt que financières et commerciales. Il s'agit dès lors :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de renforcer les interactions entre les milieux techniques et commerciaux, et ceci dès la période de formation technique ou scientifique ; ▪ de stimuler l'entreprenariat et d'accompagner les plus jeunes entreprises ; ▪ d'offrir des services, particulièrement dans le marketing, la distribution et le financement, adaptés aux besoins des PME. <p>L'année 2008 sera consacrée à la conduite d'études visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ identifier les services et les fonctions qui freinent ou compromettent le développement des PME ; ▪ identifier des services et fonctions qui pourraient être développés en partenariat ; ▪ définir les interfaces permettant de développer les compétences dans les fonctions tertiaires. <p>Les années 2009 à 2011 permettront de mettre en place les institutions et organisations conçues pour pallier les manques de services les plus générateurs de compétitivité pour les PME de l'Arc jurassien. A terme, ces prestataires de services devront s'autofinancer.</p>	
Caractère novateur du domaine d'action	
La plupart des politiques de promotion économique, qu'elles soient de type endogène ou exogène, ont tendance à soutenir les projets renforçant la spécialisation industrielle de la région. L'approche retenue est originale puisqu'elle consiste à développer les fonctions sous-représentées dans la région pour renforcer la compétitivité des PME exportatrices.	
Localisation de l'action et de ses effets, rôle des centres dans ce domaine d'action	
Les services aux entreprises sont par nature localisés dans les centres urbains et desservent une aire de marché étendue. La mise en œuvre d'un tel domaine d'action dans l'Arc jurassien accordera un rôle important aux centres régionaux qui devront répondre aux besoins des entreprises situées en zones périurbaine et rurale et les aider à accroître leur compétitivité. Les technologies de la communication et les possibilités qu'elles offrent peuvent être exploitées pour fournir ce type de services à distance, tout en générant de la valeur ajoutée en régions périurbaine et rurale.	
Effets attendus	
<p>Selon les résultats de l'étude conduite en 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ augmentation du volume des fonds propres levés via de nouveaux réseaux de financement ; ▪ croissance du volume de crédits octroyés grâce à l'appui de nouvelles structures de cautionnement ; ▪ création de nouveaux réseaux de distribution communs ; ▪ création de nouveaux partenariats avec des distributeurs étrangers. 	
Partenaires principaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction : services cantonaux de l'économie ▪ Participation : organismes de promotion économique, Finergence, HE-Arc, réseaux de business angels, institutions financières, institutions de cautionnement, etc. 	
Coûts prévus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'études : CHF 130'000.- ▪ Frais de fonctionnement : CHF 600'000.- ▪ Investissements (public/privé) : aucun. 	
Conformité avec les principes de développement durable	
Ce domaine d'action renforce la présence de services aux entreprises dans la région de l'Arc jurassien, donc en facilite l'accès. En outre, il permet de générer des emplois dans des régions excentrées et dans des secteurs d'activités fortement rémunérés et engendre peu d'externalités environnementales négatives.	
Compatibilités	
Ce domaine d'action respecte les principes fondateurs de la LPR et complète les politiques existantes de promotion économique en appuyant leurs effets par des projets potentiellement porteurs pour l'économie locale. Il répond à un besoin économique important de l'Arc jurassien en n'engendrant que des coûts mesurés.	

Domaine d'action	Renouvellement des compétences et accroissement de leur visibilité
Objectif spécifique	
Positionner l'image industrielle de l'Arc jurassien	
Focalisation	
<p>Ce domaine d'action vise à soutenir les projets permettant d'assurer le maintien et le renouvellement de la principale ressource de l'Arc jurassien, les compétences de la main-d'œuvre locale, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la formation continue ; ▪ la création de nouvelles filières d'étude ; ▪ la promotion des métiers des microtechniques. <p>Il met de surcroît au centre de ses préoccupations la consolidation et la promotion de l'Arc jurassien en tant que pôle microtechnique sur les plans national et international ainsi que le développement de relations porteuses de synergies avec d'autres institutions et pôles de formation et de recherche.</p> <p>Plus précisément, il s'agira en 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'être en mesure d'identifier les inadéquations les plus importantes entre offre et demande de main-d'œuvre ; ▪ d'être en mesure d'expliquer les raisons du manque de main-d'œuvre ; ▪ de proposer des mesures permettant de réduire les déséquilibres ; ▪ d'élaborer un double concept de communication s'adressant d'une part aux jeunes et d'autre part aux milieux économiques. <p>Entre 2009 et 2011, les mesures envisagées seront mises en œuvre.</p>	
Caractère novateur du domaine d'action	
L'originalité du domaine d'action réside dans une meilleure prise en considération de la demande de main-d'œuvre locale. La promotion d'une image, qui soit à la fois fédératrice pour les acteurs locaux et attractive pour les acteurs extérieurs, et mettant en avant les compétences technologiques les plus pointues développées dans la région, constituera aussi une nouveauté pour l'Arc jurassien.	
Localisation de l'action et de ses effets, rôle des centres dans ce domaine d'action	
Les mesures envisagées se concrétisent dans les centres urbains où sont suivies les formations et bénéficient à l'ensemble du tissu industriel, qu'il soit situé en zone urbaine, périurbaine ou rurale.	
Effets attendus	
<p>Selon les résultats des études conduites en 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ augmentation du nombre de formations continues proposées ; ▪ augmentation du nombre de participants aux cours ; ▪ augmentation du nombre d'ingénieurs formés au niveau master ; ▪ accroissement du volume de la recherche renommée de l'Arc jurassien auprès des jeunes ; ▪ amélioration de la renommée de l'Arc jurassien auprès d'acteurs externes. 	
Partenaires principaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction : services cantonaux de l'éducation et de la promotion de l'économie. ▪ Participation : HE-Arc, Université de Neuchâtel, Fondation suisse pour la recherche en microtechnique, EPFL, Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique, Institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel, chambres de commerce, associations d'entreprises, entreprises de la région, associations professionnelles, institutions de formation, etc. 	
Coûts prévus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'études : CHF 130'000.- ▪ Frais de fonctionnement : CHF 600'000.- ▪ Investissements (public/privé) : aucun. 	
Conformité avec les principes de développement durable	
Ce domaine d'action répond à des demandes sociale et économique et n'a pas d'impact significatif sur l'environnement. En ce sens, il est conforme aux principes du développement durable.	
Compatibilités	
Ce domaine d'action répond aux objectifs fixés dans la LPR et constitue une impulsion complémentaire aux politiques cantonales et fédérales en matière de formation et de recherche. En outre, la promotion de l'image de l'Arc jurassien et la visibilité de la région peuvent être développées conjointement avec les politiques de promotion économiques et touristiques déjà en place.	

Domaine d'action	Renforcement de la coopération dans la promotion du tourisme
Objectif spécifique	
Positionner l'image touristique de l'Arc jurassien	
Focalisation	
<p>Le présent domaine d'action doit permettre de franchir une étape supplémentaire dans les collaborations touristiques intercantionales, grâce au développement d'une destination unique pour l'ensemble de l'Arc jurassien. Des actions coordonnées dans les secteurs suivants permettront à la région de gagner en efficacité et d'exploiter des potentiels existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le positionnement et les marques ; ▪ les structures ; ▪ le marketing ; ▪ la communication et l'information ; ▪ l'offre ; ▪ la vente. <p>Dès 2008, il s'agira d'entamer la transition entre le système de promotion actuel, très dispersé, et un nouveau système centralisé. Une expertise externe sera conduite afin d'identifier une stratégie commune. De 2009 à 2011, la plateforme doit progressivement s'imposer comme un interlocuteur significatif dans le milieu du tourisme suisse.</p>	
Caractère novateur du domaine d'action	
La création d'une destination avec comme objectif son management commun sur plusieurs cantons est un projet novateur qui permettra de rationaliser toutes les structures concernées et de positionner la région de manière unique, solidaire et efficace sur les marchés nationaux et internationaux.	
Localisation de l'action et de ses effets, rôle des centres dans ce domaine d'action	
L'action vise l'ensemble du territoire couvert par le Réseau des villes de l'Arc jurassien, mais ce sont les travaux prospectifs du second semestre 2007 qui permettront de cibler plus précisément le territoire à couvrir. On peut néanmoins s'attendre à ce que l'action couvre les cantons de Neuchâtel et du Jura de même que la région du Jura bernois.	
Effets attendus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ augmentation du nombre de contacts dans les offices du tourisme ; ▪ augmentation du nombre de visites sur les sites internet ; ▪ augmentation du nombre de nuitées hôtelières et parahôtelières ; ▪ augmentation du nombre d'entreprises labellisées (Q) ; ▪ augmentation du nombre d'adhérents publics et privés au projet de destination ; ▪ augmentation du nombre de projets conduits en partenariat public-privé ; ▪ présence dans la presse spécialisée nationale et internationale ; ▪ enquête de satisfaction conduite in situ. 	
Partenaires principaux	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction : Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ) ▪ Participation : Cantons, offices du tourisme, prestataires touristiques, partenaires industriels, etc. 	
Coûts prévus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais d'études : CHF 300'000.- ▪ Frais de fonctionnement : CHF 500'000.- ▪ Investissements (public/privé) : aucun. 	
Conformité avec les principes de développement durable	
Le concept s'appuie sur la mise en valeur des richesses touristiques de l'Arc jurassien sans viser un tourisme de masse. La pérennité et le renforcement de l'économie touristique profitent aussi à la population. Des plateformes de développement durable comme les parcs naturels régionaux sont intégrées au projet.	
Compatibilités	
Ce domaine d'action est conforme à la LPR et correspond aux priorités des stratégies bernoise, jurassienne et neuchâteloise en matière de tourisme. Il répond aussi aux recommandations du BAK.	

A.1.5. Plan financier et de réalisation pour la stratégie de l'Arc jurassien

Tableau 4 : Répartition de l'aide liée aux contributions fédérales à fonds perdus pour la stratégie intercantonale de l'Arc jurassien

STRATEGIE INTERCANTONALE		Titre: Dynamisation du tissu économique et de l'image de l'Arc jurassien				COUT TOTAL STRATEGIE	2'990'000	
Action		<input checked="" type="checkbox"/> n°1	<input type="checkbox"/> n°2	<input type="checkbox"/> n°3	<input type="checkbox"/> n°4	Titre: Transfert de connaissances entre les institutions de recherche et les entreprises	coût total action	730'000
TOTAL CANTONS						50%	365'000	
Canton chef de file						Répartition		
Neuchâtel						25.0%	182'500	
Autres cantons:								
Berne						12.5%	91'250	
Jura						12.5%	91'250	
Régions		Tiers						
Privés								
Confédération						5000.0%	365'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier	2008	Conduite de l'étude visant à identifier les besoins et formuler une stratégie					130'000	
	2009	Entrée en fonction du guichet unique et mise en œuvre des actions retenues					200'000	
	2010	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
	2011	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
Action		<input type="checkbox"/> n°1	<input checked="" type="checkbox"/> n°2	<input type="checkbox"/> n°3	<input type="checkbox"/> n°4	Titre: Développement des services aux entreprises	coût total action	730'000
TOTAL CANTONS						50%	365'000	
Canton chef de file						Répartition		
Neuchâtel						25.0%	182'500	
Autres cantons:								
Berne						12.5%	91'250	
Jura						12.5%	91'250	
Régions		Tiers						
Privés								
Confédération						50.0%	365'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier	2008	Conduite des études visant à identifier les besoins et à formuler une stratégie					130'000	
	2009	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
	2010	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
	2011	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
Action		<input type="checkbox"/> n°1	<input type="checkbox"/> n°2	<input checked="" type="checkbox"/> n°3	<input type="checkbox"/> n°4	Titre: Renouvellement des compétences et accroissement de leur visibilité	coût total action	730'000
TOTAL CANTONS						50%	365'000	
Canton chef de file						Répartition		
Neuchâtel						25.0%	182'500	
Autres cantons:								
Berne						12.5%	91'250	
Jura						12.5%	91'250	
Régions		Tiers						
Privés								
Confédération						50.0%	365'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier	2008	Conduite des études visant à identifier les besoins et formuler une stratégie					130'000	
	2009	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
	2010	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
	2011	Mise en œuvre des actions retenues					200'000	
Action		<input type="checkbox"/> n°1	<input type="checkbox"/> n°2	<input type="checkbox"/> n°3	<input checked="" type="checkbox"/> n°4	Titre: Renforcement de la coopération dans la promotion du tourisme	coût total action	800'000
TOTAL CANTONS						50%	400'000	
Canton chef de file						Répartition		
Neuchâtel						25.0%	200'000	
Autres cantons:								
Berne						12.5%	100'000	
Jura						12.5%	100'000	
Régions		Tiers						
Privés								
Confédération						50.0%	400'000	
Etapas de réalisation/ Echéancier	2008	Conduite d'une expertise					300'000	
	2009	Restructuration du système de promotion actuel					300'000	
	2010	Mise en œuvre de la nouvelle plateforme de promotion					100'000	
	2011	Mise en œuvre de la nouvelle plateforme de promotion					100'000	